



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26188

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour la Caisse des dépôts et consignations, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à la Caisse des dépôts et consignations.

Texte de la réponse

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) ne réalise pas directement ses investissements en logiciel informatique. Comme pour l'ensemble de ses investissements informatiques, c'est en effet sa filiale Informatique CDC qui effectue l'ensemble des investissements, la réalisation des projets et l'exploitation des applications utilisées par les différents services du groupe CDC. À ce titre, et selon les informations communiquées par la Caisse des dépôts et consignations, Informatique CDC a réalisé pour le compte de celle-ci des investissements au titre des logiciels et licences à hauteur de 2,46 millions d'euros en 2001 et 3,90 millions d'euros en 2002. S'agissant de la stratégie de la CDC en matière d'utilisation de logiciels libres, la Caisse des dépôts consacre à ce jour la majeure partie de son budget d'investissements à des logiciels métiers pour lesquels il n'existe pas d'équivalent sur le marché des logiciels libres. En outre, concernant les produits existants, certains ne présentent pas un niveau de support suffisant pour être compatibles avec le niveau de sécurité exigé par les standards du groupe CDC. En revanche, dans le cadre de sa stratégie d'infrastructure, Informatique CDC a lancé une étude de faisabilité afin d'étudier les opportunités d'économie induites par l'introduction de logiciel libre comme Linux au niveau de son infrastructure. L'analyse économique doit en effet être complète, le coût d'achat du logiciel ne constituant qu'une fraction du coût complet de mise en oeuvre. En outre, bien que le logiciel soit « gratuit », le contrat de support est payant et, dans certains cas, le coût global est plus élevé que pour un logiciel d'un éditeur en raison d'un effet de volumétrie plus faible. En 2004, dans le cadre du plan d'optimisation et de rationalisation de l'infrastructure, est prévu un prototypage d'une plate-forme Linux afin d'évaluer la pertinence économique et technologique d'investir dans ce type de solution.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26188

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7758

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1617